



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/Sub.2/2005/12
7 juin 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

Sous-Commission de la promotion et de
la protection des droits de l'homme
Cinquante-septième session
Point 3 de l'ordre du jour provisoire

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE, ÉTAT DE DROIT ET DÉMOCRATIE

Les femmes en milieu carcéral

Note du secrétariat

1. À sa cinquante-cinquième session, par sa décision 2003/104, la Sous-Commission a confié à M^{me} Florizelle O'Connor la tâche d'établir un document de travail sur les femmes en milieu carcéral, y compris les questions liées aux enfants des femmes détenues.
2. À sa cinquante-sixième session, la Sous-Commission a été saisie du document de travail élaboré par M^{me} O'Connor (E/CN.4/Sub.2/2004/9) et, par sa décision 2004/116, a demandé à celle-ci d'établir une version étoffée de son document de travail, y compris sur les questions liées aux enfants des femmes détenues, en tenant compte des observations et des suggestions formulées lors de la cinquante-sixième session, et de lui soumettre, à sa cinquante-septième session, ledit document de travail étoffé.
3. Le 28 mai 2005, M^{me} O'Connor a informé le secrétariat qu'elle ne serait pas à même de soumettre le document de travail qu'elle avait été chargée d'établir.
